

Annexe A1 - Contributions faites via le registre déposé en Mairie

Sommaire :

Pages 2 à 8 : Copie des pages non vierges du registre.

On peut y voir 10 contributions, numérotées QL 01, QL 02, QL 03a, QL 03b, QL 03c, QL 04a, QL 04b, QL 04c, QL 05 et QL 06.

Le symbole « QL » ayant été choisi comme abréviation de « Questions ou contributions Littérales ou manuscrites » par opposition aux questions parvenues par internet.

Certaines contributions ont reçu la même numérotation car déposées le même jour par la même personne. Pour distinguer les différents documents relatifs à ces contributions une lettre a été rajoutée. Exemple : QL 04a, QL 04b et QL 04c déposées le 16 octobre 2020 par Mme CHAMOULAUD.

Pages 9 à 15 : document relatif à la contribution QL 02.

Pages 16 à 79 : document relatif à la contribution QL 03a.

Pages 80 et 81 : document relatif à la contribution QL 03b.

Page 82 : document relatif à la contribution QL 04a.

Page 83 : document relatif à la contribution QL 04b.

Pages 84 et 85 : document relatif à la contribution QL 04c.

Les réponses à ces contributions sont apportées dans l'annexe A5.



DÉPARTEMENT

Bouches du Rhône

COMMUNE

Les Pennes Mirabeau

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à :

**Projet de réalisation d'un demi-échangeur
sur l'autoroute A55 dit du « Jas de Rode »**

Lieu de la concertation :

**Service de l'urbanisme de la Ville des Pennes
Mirabeau - 22, rue St Dominique
13170 Les Pennes Mirabeau**

**Berger
Levrault**

réf. 501 071

**Berger
Levrault**

EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

Article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Article L. 103-3 (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L. 103-5 (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L. 300-2 (modifié par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 - art. 2 (V)) (modifié par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 7)

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

NOTA : Conformément au II de l'article 8 de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, les dispositions de ladite ordonnance entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État et au plus tard au 1^{er} janvier 2017.

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Projet de réalisation d'un demi
échangeur dit du "Jas de Rode" sur
l'autoroute A55

En exécution de la délibération de⁽¹⁾ l'Arrêté préfectoral du Préfet de
en date du 10 Août 2020 Région PACA - Préfet des Bouches du Rhône
je soussigné(e)⁽²⁾ Par convention du mandat de maîtrise d'ouvrage de
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public. 25/7/2016

à Penne Mirabeau, le 28/9/2020

signature

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
05 OCT. 2020		2	1
14,10,20		1	0

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies

QL 01

OBSERVATIONS DU PUBLIC

CORDEIRO Marcel

M'apprécie ce projet, de cette bretelle de sortie de l'autoroute, à la hauteur du cimentier au gas de Schooks. Elle permettra de grands services de secours vers le massif de la Morte, si la déchetterie, et à bien des Sennois habitant le gas de Schooks et au delà.

Bien entendu, cette bretelle de sortie sur le réseau autoroutier public ne peut pas être privatisée.

Une voie privée des cimentiers existe, à la hauteur du plan des Sennois, rattachée à la D 368; chemin de Bebutry, permet aux poids lourds de s'utiliser; et de ne pas venir engorger le sens obligatoire de Coccoloba et la montée de l'Assassin, giratoire.

Les Sennois M. Kintreau

Le 05/10/2020

QL 02

Mme EVELYNE MAZADE et M LAURENT DEVIEU ont remis ce jour 05 octobre 2020 un document de 6 pages relatif à la création d'un yr échangeur sur l'autoroute A59 en niveau du gas de Schooks.

Poise de Position Commune des CiQ des Hauts de l'ESTADE et Estaque la Harrier 13016 - MARSAILLE

CiQ Estaque la Harrier

CiQ Hauts de l'ESTADE

Le Président de l'ESTADE Harrier
Laurent DEVIEU

La Présidente du CiQ
Evelyn MAZADE




06 OCT. 2020 Néant

07 OCT. 2020 Néant

08 OCT. 2020 Néant

09 OCT. 2020 Néant

12 OCT. 2020 Néant

13 OCT. 2020 Néant

14 OCT. 2020

16. 10. 2020.

QL 03a

Remis ce jour ~~64~~ 64 lettres pétitionnées pour le
Ciq des Hauts de l'ESTAGUE
la Présidente: Zoélie HAZARDÉ

(les photocopies ont été consignées
au Ciq des Hauts de l'ESTAGUE

146 Montée Pichou 13016. Hazelle

QL 03b

16. 10. 2020.

Remis un exemplaire du journal de quartier
"le Pitehounet" distribué à 450 familles.
où figure la position de notre Ciq

Zoélie HAZARDÉ

16. 10. 2020

QL 04a

Remis ce jour 1 lettre de la Fédération des Ciq
du 16ème arrondissement de Marseille, faisant état
du positionnement de Ciq du 16ème dans le cadre de la
consultation Jap de RODE.

Marie-Blanche CHAMOUZAUD

Présidente de la Fédération des Ciq du 16e

Hazardé

16. 10. 2020

QL 04b

Remis ce jour 1 lettre de prise de position de l'Association
Action Environnement Estaque au nom de son
Président Monsieur SYLVAIN POIRIER

Hazardé

16/10/2020

QL 04c

Remis ce jour une contribution individuelle de
Monsieur Christian APERCE - 13016

Hazardé

16/10/2020

QL 03c

Additif à la prise de position du Ciq des hauts
de l'Estaque déposée le 5/10/2020:

Nous avons oublié de mentionner, l'existence au sein
de la Camère Galland de l'usine SATR (usine
d'eurobés en échinté) qui utilise des camions pour
transporter l'eurobé.

Nous craignons une augmentation des rotations de
cette entreprise, favorisée par la création de l'échangeur
sur l'ASS.

Nous craignons une extension de cette entreprise qui
créé de nombreuses nuisances aux habitants riverains.

Pour le Ciq des hauts de l'Estaque
la Présidente Zoélie HAZARDÉ

Hazardé

CORDERO Marcel Le 16/10/2020

J'ai assisté au 2 réunions au sujet de ce projet, destiné seulement au trafic de Marseille au sites de Laferrière. Pourquoi ?

Une éminente personne à la 2^{ème} réunion a rappelé que, c'est le Préfet qui avait demandé au Maire des Pennes Mirabeau de redécouvrir le passage sur ce pont. Dans le but d'éviter le croisement des camions; cela a été fait par la pose de DBA. Pourquoi ?

C'est parce que les essais de résistance de ce pont n'avaient pas été concluants. La personne je crois de la DREAL a répondu, c'est DBA ont été posées pour éviter qu'un camion bascule et tombe sur l'autoroute ?

Un groupe de Marseillais s'opposait à ce projet, et soulignait un trafic intense dans le secteur de l'Estaque gare, S'Henri; que je ne comprenais pas.

C'est après son départ qu'une phrase a été dite par les animateurs. J'ai tout compris. Cette phrase "C'est que le creusement va bientôt commencer" C'est celui de la future gare SNCF enterrée. Les déblais seraient évacués par voie ferrée, jusqu'à la gare de l'Estaque, et chargés sur camions.

Le tronçon sur la LGV Espagne France Italie a été estimé en 2004, 4 projets

1 projet par Marseille Nice de 195 Km coût 8 400 M€

1 " sud de l'Anio Carailon 185 " 7 400 "

2 projets sud ou nord de l'Étrébris 215 Km " 5 600 "

La SNCF ou l'État trop riche, peuvent demander à Laferrière de créer une voie privée, de leur sites et une voie ferrée hors de l'Estaque.

Ce serait très bénéfique pour l'écologie, réduction du CO₂, des nuisances et de ne pas saturer davantage les routes publiques.

16/10/2020 à 15h00

Jean-Pierre MARTIN

jean-pierre.martin88@wanadoo.fr

06 78 79 14 98.

Le pont dit "des Chasseurs" de type "pont à béquille" franchit l'autoroute A 55 dans sa traversée du massif de la Nerthe au PR 12+300.

Il permet de relier la voie dite "Voie d'accès à la carrière SAINV" située sur un terrain privé communal des Pennes Mirabeau à un territoire communal situé à l'ouest de l'autoroute, accueillant notamment une activité industrielle (carrière Lafarge).

Cet ouvrage a été construit en 1988 par l'État.

2 destinations à l'époque de la construction = un usage public et un usage privé. Cet ouvrage devait être complété par un échangeur complet en son temps.

Au fil du temps cet échangeur complet n'a pas vu le jour pour des raisons diverses et variées --- toutes contradictoires !!!

En l'absence d'échangeur, l'ouvrage appartient aujourd'hui à la commune des Pennes Mirabeau selon une jurisprudence administrative et routière (contrairement à ce qui est dit dans le dossier).

Le projet proposé par (DREAL / LAFERRIERE) consiste à créer un demi-échangeur tourné sur Marseille pour satisfaire uniquement la carrière de l'Estaque, pour la desserte des camions.

On oublie dans ce dossier 2 équipements importants dans le secteur (la carrière SAINV et le centre des déchets du Iles de Rhodes).

Le projet tel qu'il est proposé ne permet pas desservir ces équipements. Je regrette cette non prise en compte.

Pour ma part je plaide pour la réalisation d'un échangeur complet dans ce secteur qui permettrait de soulager la circulation générale dans la commune au regard du fort impact routier actuel.

C'EST POSSIBLE !!!

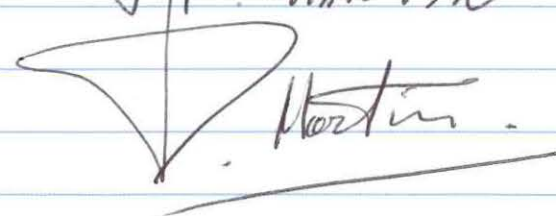
L'Etat ne peut se retrancher sur une éventuelle possibilité d'urbanisation du secteur.

Aujourd'hui et demain c'est impossible (Schéma de cohérence Territoriale, PIG, PLU, ... etc et le PPRIF qui interdit toute construction dans ce secteur.

Je propose donc une réunion pour aborder tous ces Sujets.
Ma porte est grandement ouverte.

En l'Etat le projet présenté est une erreur de la nature et ne correspond pas à un aménagement du territoire cohérent, notamment pour la commune des Pennes Nord-Est.

Compte tenu de mes nouvelles fonctions Métropolitaines je ne dois d'alerter M. le Préfet.

J.P. MARTIN


Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rhode Du 28/09 au 16/10/2020.

Contribution du CIQ des Hauts de L'Estaque et du CIQ L'Estaque le Marinier.
Villa Bellevue, 146 montée Pichou 13016 Marseille.

Marseille le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier disponible sur votre site concernant la concertation pour la mise en place d'un demi-échangeur au Jas de Rode.

Préambule :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne aussi les habitants de Marseille, et pas seulement ceux du 16eme.

- Nous constatons que bien qu'il soit fait état dans le document (page 64) , de la prise en compte dans le projet de la proximité du Massif de la Nerthe,
- Bien qu'il soit fait état de la contrepartie envisagée par Lafarge Holcim , des 90 hectares qui concerne directement le Massif et les habitants riverains,

Aucune réunion publique n'a été organisée à ce jour en direction des habitants de Marseille. Nous sommes intervenus auprès de la DREAL et des collectivités pour demander que cette concertation soit organisée sur Marseille.

Le document remis par Lafarge Holcim tend à présenter ce projet comme écologique et au bénéfice de la population des Pennes Mirabeau.

Pour nous c'est faux, à l'étudier de près le gain pour les habitants des Pennes est faible, et l'intérêt économique de Lafarge Holcim est fort.

C'est à la vue de cette analyse que nous vous faisons état des constats suivants :

1/Les objectifs réels de LafargeHolcim.

a) Augmentation du trafic sur l'A55 :

Il s'agit avant tout pour cette entreprise « d'améliorer la desserte du territoire » (page 2 et 7), c'est à dire rendre plus accessibles les infrastructures ferroviaires et portuaires, réduire **le cout du transport pour les camions**, favoriser ainsi une montée en puissance de l'activité économique de ses clients, avec pour conséquences des demandes de granulats et de dépôt de déchets inertes supplémentaires.(pages :24,51,71).

Mais l'augmentation prévisible du trafic sur la A55 liée à ces objectifs, n'est ni évaluée, ni estimée, ce qui aurait permis une analyse plus fine des conséquences en termes de pollution et risque autoroutier.

b) Report modal.

Ce report modal nous est présenté aussi comme une réduction du transport routier en km parcourus. Nous nous interrogeons sur le trajet des camions Lafarge Holcim qui sortiront du ½ échangeur en direction de Marseille, pour rejoindre les infrastructures portuaires ou SNCF :

« Transport ferré depuis la gare SNCF de L'Estaque fret » page 71..

- Sortie porte 4 (avec la gare maritime prévue au cap Janet ?)
- Carrefour André Roussin pour rejoindre le port ou « L'Estaque Fret » ?
- TTCM Mourepiane, chemin de Bizet ?

Autant d'interrogations à la vue du peu d'éléments portés à notre connaissance dans le dossier, aucun schéma des circuits empruntés. Aucune localisation des sites envisagés, notamment du site « Estaque fret ».

2/ Baisse des nuisances.

Au Pennes Mirabeau.

Nous pensons que toute diminution de trafic routier dans les Pennes Mirabeau même minime, n'est pas négligeable pour nos voisins.

Cependant lorsque nous analysons de plus près les chiffres donnés dans le document on constate que la description de la baisse des nuisances pour les Pennes Mirabeau est déformée.

Si l'on reprend les chiffres du document page 22 :

- Le trafic total des camions (Lafarge, Samin, Sita Suez etc..) ne représente que **5,8%** du trafic total des véhicules traversant les Pennes Mirabeau (1645 sur 28703)
- Les camions Lafarge Holcim ne représentent que 23% du trafic des camions traversant les Pennes Mirabeau, (380 sur 1645)
- **77% du trafic** camion traversant les pennes Mirabeau est donc constitué par les camions SITA- Suez et Samin,
- Ces 77% de camions vont eux continuer à traverser les Pennes Mirabeau,
- Sur les camions de Lafarge Holcim , seul 70% de leurs camions seront concernés par le demi échangeur (30% de leur camion continueront à passer chemin de rebuty)
- Sur ces 70 %, seul 85 % des camions LafargeHolcim seront concernés par l'usage du demi échangeur
- Il restera donc encore une moyenne de 27058 véhicules hors camions circulant sur le réseau des Pennes Mirabeau . (28 703 moins 1645).
- La baisse des nuisances selon la présentation de Lafarge Holcim concerne 85% de 70 % de ces camions soit (380x60%) soit 228 camions sur 28 703 véhicules soit 0,79% de L'ensemble des véhicules et 13,86 %des camions circulant actuellement
- Concernant ces nuisances, l'étude des chiffres de 2015 ne prend pas en compte l'augmentation du CO2 induit par l'extension de Suez/SITA sur la portion des 22 KM et concernant l'A55 : l'augmentation des rotations induite par le développement de l'activité économique de Lafarge Holcim..

- On ne peut donc présenter ce projet comme une baisse significative de baisse de CO2 pour les habitants des Pennes Mirabeau, surtout s'y on y rajoute le risque de délestage de l'A55 en cas de bouchon (Page 42).
- Ce délestage risque ponctuellement de ramener les véhicules et camions sur la Galline et le chemin de la Nerthe, ainsi que dans les Pennes Mirabeau, traversant de nouveau nos noyaux villageois.

Nous rappelons que les 77% de camions qui continueront à traverser les Pennes Mirabeau concernent principalement le centre SITA-SUEZ, qui a été implanté sur le territoire des Pennes Mirabeau, **mais aussi en limite des 15/16 de Marseille**, pour traiter les ordures ménagères notamment des pays d'Aix (Sud-ouest).

Il a fait l'objet récemment d'une autorisation d'agrandissement, sans doute avec l'accord bienveillant de la Mairie des Pennes Mirabeau.

Il n'est pas fait état dans le document **des camions SATR**, l'usine d'enrobés qui fonctionne dans la carrière Galland. Quel est le trajet actuel des camions SATR?

3/Circulation / CO2

a) Circulations :

Bon nombre de camions Lafarge Holcim arrivent actuellement arrivent du centre Lafarge Holcim d'Aix en Provence , la valette, les milles qui est une plateforme de regroupements des déchets inertes du BTP,et offre des services de transports par camions.

Combien de camions entre ce dépôt d'Aix et le site Lafarge Holcim de la Nerthe continueront à emprunter la route des carrières estimés à 15% par Lafarge Holcim dans l'étude présentée ?

Nous soulignons de nouveau que la Métropole et la Mairie des Pennes Mirabeau ont donné leur autorisation pour la mise en place de la décharge des ordures ménagères des Pays d'Aix Sita-Suez , en limite de Marseille sans tenir compte des accès à ce site et de la proximité des zones urbaines du 15/16.

b) Sécurité :

Dans le document présenté, on parle beaucoup de la sécurité routière (page22), mais il n'est pas précisé pour autant la part d'accidents liés directement à la circulation des camions.

Il n'est pas évoqué les accidents que pourrait générer la sortie directe des camions Lafarge Holcim sur l'A55 en direction de Marseille.

Nous partons du principe que se cumulera le trafic actuel de camions Lafarge Holcim et l'augmentation évoquée de l'activité économique des clients Lafarge Holcim.

Cette partie d'autoroute présente une pente arrivant sur un virage dangereux à l'entrée du tunnel avec une voie rétrécie ce qui peut augmenter les risques d'accidents créés par la circulation conjointe de camions et de véhicules légers.

L'A55 verra sa dangerosité accentuée avec, à contrario, une sécurité routière pour le territoire des Pennes Mirabeau qui ne sera pas améliorée.

c) CO2 :

Il convient de rappeler que l'accord de Paris incite les entreprises à modifier leurs outils de production afin de limiter la pollution CO2.

La création d'un demi échangeur autoroutier avec toutes ses nuisances environnementales comme axes de progrès de Lafarge Holcim , pour limiter sa pollution en CO2, est assez originale !!

La conclusion est néanmoins erronée (page 45) en indiquant la suppression de 36 000 rotations des routes communales et départementales des PM alors que cela concerne les 500 mètres entre les deux rond points.

L'impact sur les habitants est également erroné en indiquant un quartier de 3900 habitants jouxtant ces fameux 500 mètres , tronçon de la RN 113 entre les deux rond points de Verdun et de Coca cola!!!

Cette conclusion est d'autant plus erronée qu'elle ne prend pas en compte le CO2 supplémentaire pour la saturation de L'A55 ni des kilomètres réalisés pour le projet ferroviaire.

Enfin, pas de calcul non plus sur le CO2 pour les Pennes Mirabeau ,le hameau de la Galline, les hauts de l'Estaque, Estaque plage et gare, st henri et st André en cas de délestage de l'autoroute(accident ou saturation).

4/ Fonctionnement du ½ échangeur. Quelles garanties ?

a) Urbanisation :

Lafarge Holcim invoque comme garantie :

- Une sécurisation des accès présentée comme un bouclier aux risques d'ouverture dans le Massif.
- Une rétrocession en fin de travaux (dans 3 ans) à l'état. (Page 74).
- Une suppression des accès en cas de fin d'activité de Lafarge page 72

Qui peut croire en ces garanties, alors que figure toujours au **PLUi** un projet formalisé non seulement d'un demi-échangeur, mais aussi d'une réservation pour une route traversant le massif la voie U254 (carte jointe).

Qui peut croire que Lafarge Holcim ne va pas obtenir un renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière Galland après 2032 ? Et qui dit exploitation ne dit pas forcément que productions de granulats, les activités de Lafarge Holcim c'est aussi le stockage (déchets inertes ou autres...).

Qui peut croire qu'en l'absence de modification de la charte ville port de 2013, signée par la Métropole le GPMM, l'étatil ne sera plus question de stockage de containers vides dans la Nerthe?

Sans cet amendement de la charte ville port, sans la suppression de la réservation U254 du PLUi le ½ échangeur sera toujours une menace pour la protection du Massif, avec une risque d'urbanisation y compris sur le site de la carrière Galland si elle venait à fermer .

b) Transfert au Conservatoire du Littoral :

Comment faire confiance à la société Lafarge Holcim, qui au lieu de réhabiliter et céder la carrière Lieutaud au Conservatoire du Littoral, a préféré demander une prolongation, avec l'aval du Préfet pour une exploitation encore pendant 12 ans. Nous avons obtenu cependant, grâce à la pression des riverains, que le retraitement des toupies de ciment ne se fasse pas sur ce site. Vu les vidanges de toupies faites par Lafarge Holcim dans la Seine nous sommes confortés dans notre opposition à cette activité.

Comment faire confiance à une société qui opère un chantage malsain, en conditionnant la vente (et non pas la cession comme indiquée en page 58) , à l'obtention du demi échangeur.

Ce transfert au Conservatoire, sans conditions, serait légitime comme compensation à l'ensemble des nuisances subies par les populations avoisinantes.

Les pics de poussières, les rotations de camions, la pollution atmosphérique (CO2 et SATR), et les nuisances sonores mettent quotidiennement la santé des habitants en danger.

Quelle indignité que de lier ce transfert à la mise en place du ½ échangeur!!

5/La place d'une carrière dans un site urbain :

Alors que la conscience de l'urgence écologique s'impose (entre autres, freiner l'usage des transports routiers), le projet du demi-échangeur du Jas de Rhodes va certes modifier le flux des camions sur les Pennes Mirabeau, mais il contribuera inévitablement à l'augmentation inexorable du nombre des véhicules/jour dans le massif de la Nerthe.

Ce demi-échangeur nous promet une accélération exponentielle des activités polluantes de l'entreprise Lafarge Holcim.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sérieusement sur la place de l'entreprise Lafarge Holcim, proche des habitations et de notre cadre de vie.

Jusqu'à présent, nous avons accepté, bon gré mal gré, la cohabitation de ces infrastructures qui ont toujours générées des nuisances.

Il nous semble dorénavant que l'implantation de l'entreprise Lafarge Holcim au sein du Massif de la Nerthe est et sera toujours incompatible avec le respect de l'environnement nécessaire à notre bien-être collectif.

En terme de protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes créra une brèche entre le Massif protégé de la Nerthe et le Massif de l'Etoile.

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge Holcim a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe, créant une montagne de déchets inertes, et qu'il a obtenu de poursuivre l'activité de déchets inertes de Lieutaud en recouvrant tout une zone boisée réhabilitée !!

6/ L'Emploi :

Actuellement Lafarge Holcim Granulats site dit de L'Estaque, , comptabiliserait environ 35 salariés répartis entre L'Estaque et Aix.

L'achèvement de la création du demi-échangeur permettrait d'après Lafarge Holcim la création de quelques emplois pour organiser les contrôles d'accès aux voies du carrier.

Évoquer ce petit nombre d'emplois n'est en aucun cas un argument de poids. L'entreprise Lafarge Holcim n'est plus depuis longtemps un pourvoyeur d'emplois comme elle a pu l'être les décennies passées sur notre territoire Estaquéen.

Il existe des projets sur le Massif de la Nerthe en concertation avec le conservatoire du Littoral et de la Mairie 15/16 en lien avec des associations, qui pourraient à contrario créer autant d'emploi que le ½ échangeur voir plus. Ces emplois seraient nettement moins polluants .

7 / LEGALITE DE LA CONCERTATION :

Nous demandons que l'enquête publique évoquée page 11 soit clairement annoncée.

Une enquête publique, c'est une étude d'impact contradictoire, un avis détaillé de l'Autorité Environnementale et puis à partir de ces documents beaucoup plus complets que ce qui nous est présenté aujourd'hui, un retour vers les habitants (Pennes Mirabeau et Marseille) pour une enquête publique sur un mois.

Nous sommes très surpris que le bilan de concertation sera fait par Lafarge Holcim !!! qui sera ainsi juge et partie !!(page 11).

NOS CONCLUSIONS :

C'est pour l'ensemble de ces constats que nos deux Ciq se prononcent aujourd'hui contre la mise en place de ce ½ échangeur.

Nous demandons le transfert immédiat et sans condition des terrains appartenant à Lafarge Holcim, au Conservatoire du Littoral, au titre de **compensation écologique** aux nuisances subies par les riverains depuis des décennies.

Nous demandons la mise **en place d'un parc National** en continuation du Conservatoire du Littoral sur la Cote Bleue.

Nous demandons que la **charte ville port soit amendée** notamment sur la question du stockage des containers. Ceux-ci ne doivent être stockés ni dans les noyaux villageois ni dans le Massif de la Nerthe. Le GPMM doit prendre des dispositions pour un stockage sur l'emprise FOS/Marseille du GPMM.

Nous demandons que soit **retiré du PLUi la réservation concernant la U254**, route prévue pour traverser le Massif du 1/2 échangeur jusqu'aux friches industrielles de Riaux.

Evelyne Mazade
Présidente du CIQ des Hauts de L'Estaque.

Laurent Devieu
Président du CIQ L'estaque Marinier.



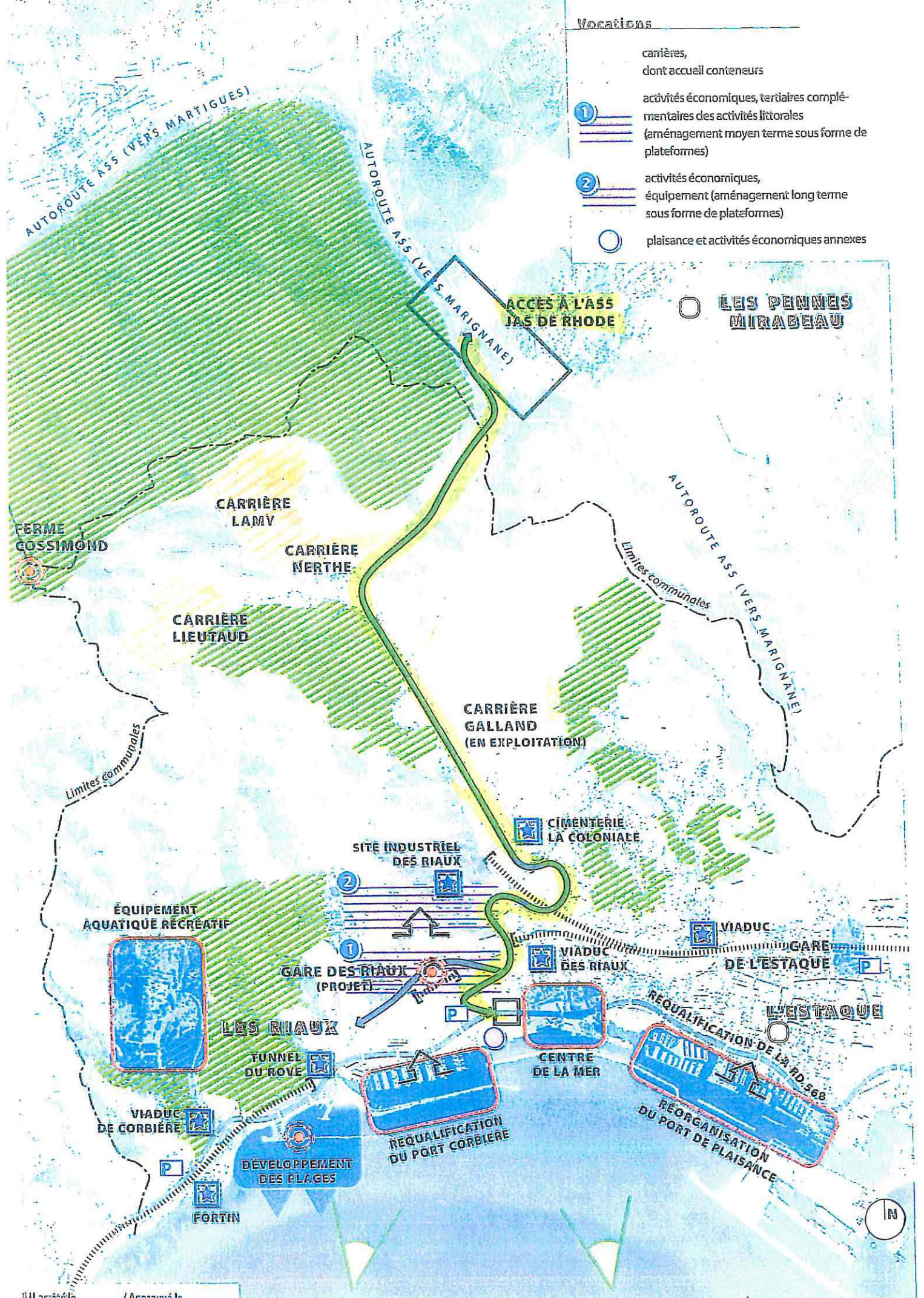
Vocations

carrières,
dont accueil conteneurs

① activités économiques, tertiaires complémentaires des activités littorales (aménagement moyen terme sous forme de plateformes)

② activités économiques, équipement (aménagement long terme sous forme de plateformes)

○ plaisance et activités économiques annexes



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : ZEITON PRENOM : RACHEL

Adresse: 64 rue LOUDON 13003 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : WEIRICH PRENOM : Julie
Adresse: Hameau de la Nerthe - 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM :

Vertebuyar

PRENOM :

Prault

adresse:

La colline . Hameau de La Chelle 13016
Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

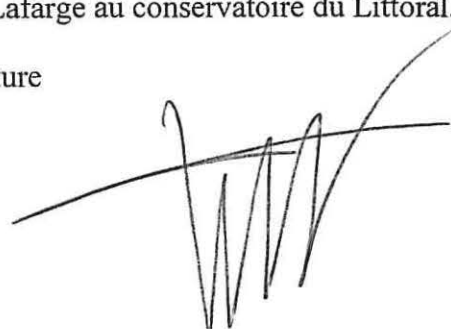
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

15 / 10 / 2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM : STRETTI

PRENOM : Ronald

Adresse:

206 route Pichou 13016 Marseilles

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

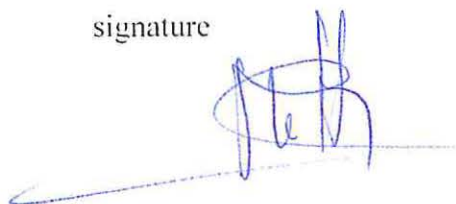
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 11.10.2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Stella*, PRENOM : *Alexandre*,
adresse: *4 Montée des Iris*.

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

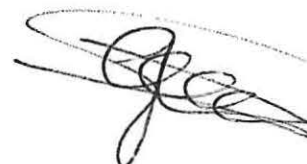
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date *12.10.2020*

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : SOTO PRENOM : GÉRARD
Adresse: 3 lotissement campagne Blème, 206 montée Pichou
me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes : Bd6

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

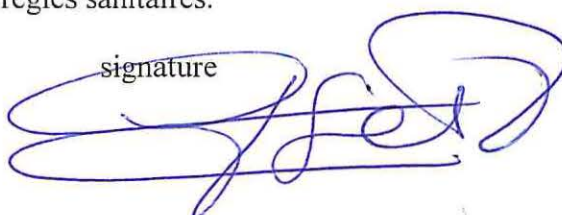
La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10/10/2020

signature 

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *SOGNE* PRENOM : *Marie*
Adresse: *7 Bd RIVALANT L'ESTAQUE - 13016 MARSEILLE*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *15/10/20*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *SOGNE* PRENOM : *Henri*
Adresse: *7 Bd RIVALANT L'ESTAQUE 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

15/10/20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : Mme SABIO PRENOM : Marie-Hélène
Adresse: "Campagne Bleue" - 206 Montée Pichou - 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.


Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10.10.2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : SABARLY PRENOM : claire
Adresse: 139 Montée Pichou L'ESTAQUE 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

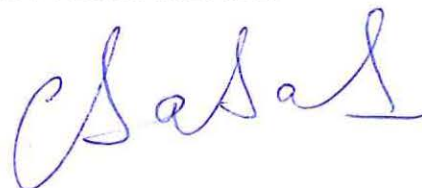
La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10 octobre 2020 signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : ROOK PRENOM : David
Adresse: Hameau de La Nerthe - 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



David Rook

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : REVEAU-REIFFEL PRENOM : Mike
Adresse: 2 Rue Paresse 13006

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

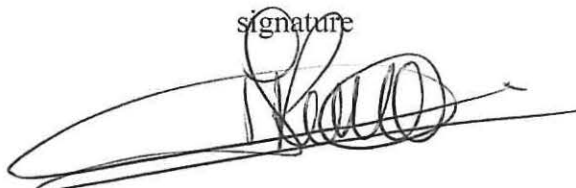
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : RAUVE PRENOM : Elisabeth
Adresse: 27 rue Emile Ravère - 13016

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.


La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature 

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM :

SATTA

PRENOM :

Toufik

Adresse:

130 chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

13016-



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Rafael* PRENOM : *Delphine*
Adresse: *25 Montée Pichou*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13-10-2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : GALLIOME PRENOM : Roland
Adresse: 80 Montci Antoni Estéjane

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FUENTES PRENOM : Robert
Adresse: 81. Montée A. Castellan 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

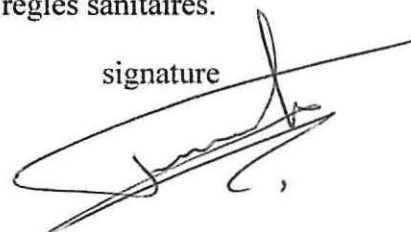
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le
14 10 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FERNANDEZ PRENOM : Joëlle
Adresse: Vallon des Riaux l'Estaque 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *PIERET* PRENOM : *LOURENT*
adresse: *135 chemin de la Nerthe.*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

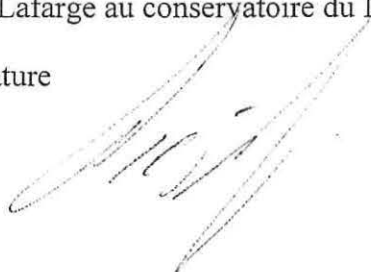
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

12/10/2020



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: PELLEGRIN PRENOM: ERIC

Adresse: Lot 9 Campagne Bleue 206 Montée Pichou 13016
MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

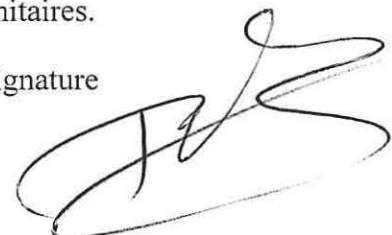
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : OLINET

PRENOM : BENJAMIN

adresse: 127 Rue Benoît Melon 13005 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

le 13/10/20

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MORA PRENOM : LESLIE
adresse: 141 chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 15/10/2020

Signature

MORA

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Mauvois* PRENOM : *Jean-Louis*
Adresse: *13 chemin de la Nerthe 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

13.10.2020



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MINNITI PRENOM : Maryse
Adresse: 2, Passage de la Nerthe 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Patte* PRENOM : *Marie José*
Adresse: *15, Bd Rivalant 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13 octobre 2020* signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *MATTEI* PRENOM : *Roger*
Adresse: *15 Bd. Rivarol 13016 Marseille*
me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13/10/2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MANDINE PRENOM : Pierre - Henri
adresse: 2 rue Chair - 13007 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

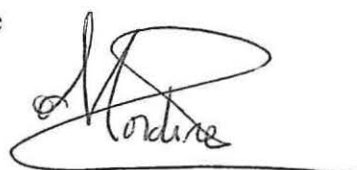
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 14 Octobre 2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MEUNIER PRENOM : Fabrice
Adresse: 29, CAMPAGNE BLEUE - 13016 - MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

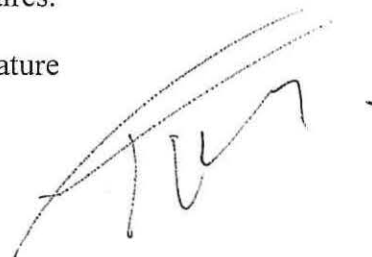
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15. 10 - 20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MANDINE PRENOM : Stéfan
adresse: Hameau de La Nerthe 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

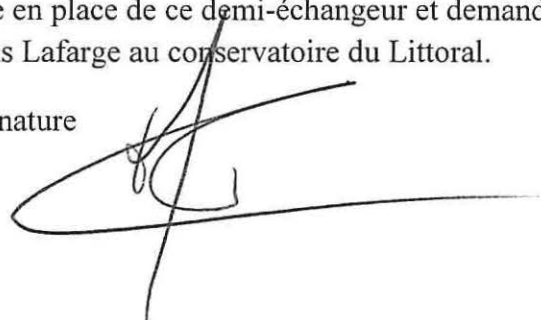
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date le 12/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MAIGNAN PRENOM : MARC

Adresse: 21 ch. LUZZATTI 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15 octobre 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MAZADE PRENOM : Ego

Adresse: 39 Chemin de CEZANNE 13016-

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

15/10/20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *LOUIS* PRENOM : *Jonathan*
Adresse: *24 Hameau de la meulhe 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

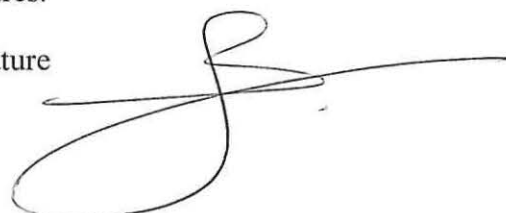
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *14 octobre 2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : Louis

PRENOM : Mélanie

Adresse: 26 hameau de la Nerthe 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 04/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé; dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Largier* PRENOM : *Jean mar*

Adresse: *Hameau de la Nerthe*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

14, 10, 20

signature

Largier

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : **KASMI** PRENOM : **Kevin**
Adresse: **206 Noubée Pichou - 13016 Marseille**

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le **10/10/2020**

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : KACIOVI PRENOM : Ethalia
Adresse: 206 Route Pichou "Campagne Blanche" 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10/10/2020

signature

Ethalia Kaciov

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: HERVOUET PRENOM: Mireille / Alban
Adresse: 212 Montée PICHOU 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

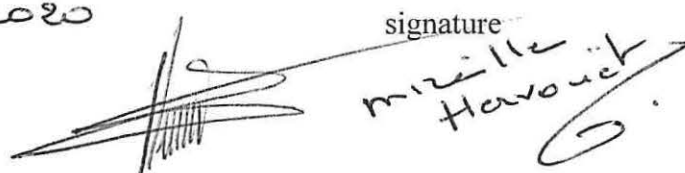
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature
Mireille Hervoüet



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : HEBBACHE PRENOM : SANDRA

Adresse: A la voie 286, chemin de la Nerthe, 'La Galline' 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

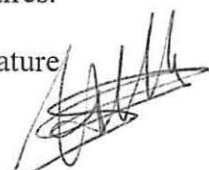
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : GRAFFIN PRENOM : IRENE
adresse: 133 ch. de la NERTHE 13016 Nue

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

13/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : GORRA PRENOM : JOEL

Adresse: HAMEAU DE LA NERTHE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : GALLIONE PRENOM : Patricia
Adresse: 81. Montée Antoine CASTEJON 130 16 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

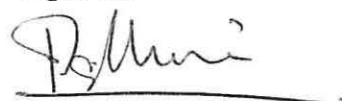
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le
14.10.2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FRANCIA PRENOM : Sulien

Adresse: A la voie 286, chemin de la Nerthe, la Balline 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM :

FERRERO

PRENOM :

Marc

adresse:

145, Chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

14/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

Je soussigné, NOM : FERENG PRENOM : CAROLE

adresse: 134 Chemin de la Nerthe.

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

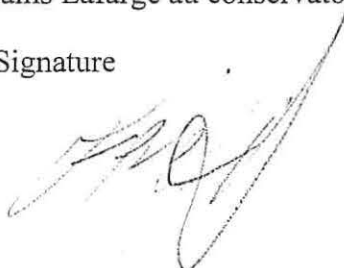
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

12/10/2020



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : Farvielle

PRENOM : Aurélie

adresse: 20 rue Fernand 13005 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

13 octobre 2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FRASCHINA PRENOM : Brigitte

Adresse: 5 Montée de l'IRIS

13016 Marseille
me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

12 octobre 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *FERRARI* PRENOM : *Robert*

Adresse: *30 Montée Pichou 13016.*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

12/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Duquenne* PRENOM : *Pabuch*

adresse: *139 chemin de la Nerthe 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

13/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Dufraigne* PRENOM : *Thierry*

adresse: *24 rue Clouis Hugues 13003*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.


La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date *12 octobre 2020*

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : DEVIEU PRENOM : Jaminc
Adresse: 155 chemin du Morina 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

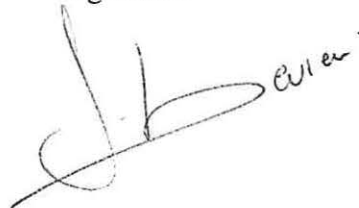
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Dementes* PRENOM : *Liliane*

Adresse: *28 Traversée chaussée*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13-10-2020*

signature

Dementes

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : *Debus*

PRENOM : *Sophie*

adresse:

*La colline, Hameau de La Vède
13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

15/10/2020

Signature

[Signature]

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CONTI PRENOM : Jacqueline
Adresse: 48, montée Pichou 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15 10 20 signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CHAMOUILLAUD PRENOM : ANNA

Adresse: 13 Rue de l'Evêché, 13002 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 11/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : Costes PRENOM : Monique
adresse: 1426 ancien ch. de Salernes 83570 Cobiagnac

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 16/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : COLLETTE PRENOM : Sylvie

Adresse: 7 Campagne Bleue 206 Montée Pichou 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10 Octobre 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CLEMENI PRENOM : Charlotte

Adresse: Hameau de la Nerthe - 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 16/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : *CAVADA*

PRENOM : *Andree*

adresse: *138 Chemin de Ca Nerthe*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

13 octobre 2020

CAVADA

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM :

BOURNET

PRENOM :

Valérie

Adresse:

56 bd du belvedere 13016
MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: *Bournet* PRENOM: *Laurence*
Adresse: *83 rue Traverse Bois - 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

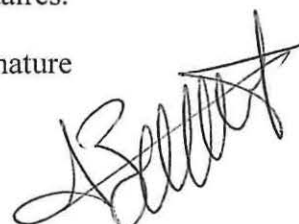
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *14/10/20*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : **BOUAKKAZ** PRENOM : **AMOR**

Adresse: **Hameau de la Nerthe 13016 Marseille**

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le **14/10/2020**

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Belhomme* PRENOM : *léa*

Adresse: *44 boulevard Philippon 13006*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

13110

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MARCELLE PRENOM : Evelyne
Adresse: 7 rue du Rocas MARCELLE 13087

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

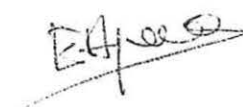
Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

13.10.2020



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Aït-Idir* PRENOM : *Rachid*

Adresse: *Les Zantès Pichou 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

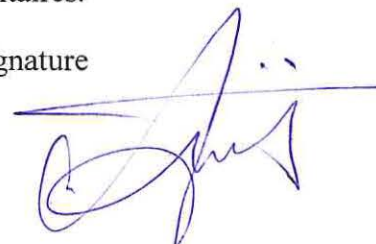
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.


Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Dernière minute : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13. 10. 2020*

signature



Pour  votre lanterne

Sécurité.

La fédération et les CIQ du 16eme participent tous les 15 jours aux réunions du Conseil de Sécurité d'Arrondissement (CSA).

Il nous a été rappelé lors de la dernière réunion l'importance d'appeler systématiquement le 17, en cas de tentative de cambriolage, pour signaler les agressions, et les rodéos, en précisant bien a chaque fois le lieu et l'heure exacte.

Nous sommes conscients qu'il n'y aura pas forcément une patrouille disponible pour intervenir

immédiatement, mais tous les incidents signalés sont enregistrés et servent ensuite aux forces de l'ordre pour cibler les secteurs et les heures où intervenir.

Nous avons, lors d'une rencontre CIQ/Préfet de Police rappelé notre souhait de voir pérenniser le commissariat du 16eme et que les effectifs de police soient réellement remplacés voire augmentés, pour permettre des passages réguliers jour et nuit sur le 16^{eme}.

Nous remercions les services de Police Nationale et Municipale, qui font preuve d'efficacité au quotidien malgré les moyens actuels.

Le Covid et le Ciq...

Nous remercions les habitants des Hauts de l'Estaque qui ont réglé leur cotisation comme nous vous le demandions dans le Pitchounet d'été N°54 en l'envoyant en déposant le chèque dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue au 146, montée Pichou.

La situation n'a pas changé et nous ne pouvons toujours pas vous faire prendre des risques ni en prendre en faisant du porte à porte.

Par contre, nous continuons dès réception, à déposer dans votre boîte, votre carte d'adhérent dûment complétée. Prenez soin de vous.

Bellevue...

En raison de la situation sanitaire, le collectif de la villa Bellevue a été obligé d'annuler le repas prévu le 10 octobre.

Les activités : Pas de cours de karaté pour les enfants.

Fonctionnent :

- l'atelier des peintres,
- le Qi Gong - méditation Tai Chi
- les permanences du Ciq.

Nuisances odeurs :

→ Accès libre de cette base de données pour nous faire remonter directement tout signalement, par l'intermédiaire de 2 supports :
Le site internet des signalements des nuisances : <http://www.sro-paca.org/page/plainte.php>
L'application « SIGNALEMENT AIR »

SERVICES À LA DEMANDE



Autres numeros utiles :

- Nuisances odeurs : 04 91 32 38 00
- Nuisances avions : 04 42 14 14 41

VOUS CONSTATEZ des problèmes de propreté, voirie, éclairage... SIGNALEZ !

Le site de la Métropole est à votre disposition pour traiter rapidement tous les désagréments du quotidien.

Dates à retenir :

- ✓ Concertation Publique Demi Echangeur : **28 sept/16 oct**
- ✓ Enquêtes publiques extension tramway : **07 sept/09 oct**
- ✓ Aéroport : **15 sept/16 oct**

Soutenez l'action du CIQ en adhérant si vous ne l'avez pas encore fait.

Prenez votre carte 2020 - (cotisation 5 € par an et par adhérent).

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

A retourner complété, accompagné d'un chèque de 5 €
au nom du CIQ des Hauts de l'Estaque - Villa Bellevue - 146, Montée Pichou - 13016 Marseille
☎ : 09 52 83 51 74 - fax : 04 91 46 51 74 - e.mail ciqhautsestaque@free.fr
Permanence le Premier Lundi de chaque mois de 16 h 00 à 18 h 00 (sauf pendant toutes les vacances scolaires)

Lou Pitchounet n°55

Les Echos du CIQ des Hauts de l'Estaque ☎ /FAX: 04 91 46 51 74 - 09 52 83 51 74 - e.mail : ciqhautsestaque@free.fr
octobre - novembre - décembre 2020 - Ce quatre pages est distribué à nos adhérents.

EDITO

Une rentrée qui n'en est pas une pour notre CIQ qui n'a pas stoppé ses activités pendant l'été, même si nous avons dû suspendre nos permanences ainsi que toute réunion publique.

En juillet nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics pour le retour de la navette 95, celle-ci a repris ses rotations le 14 septembre.

Nous avons participé à toutes les réunions de la Commission littoral.

Nous avons informé la police par le biais du CSA des problèmes de sécurité sur notre quartier.

Vous trouverez le détail de ces interventions dans ce journal.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et bien entendu prenez bien soin de vous et de vos proches.



Le Ciq des Hauts de l'Estaque, le Ciq de l'Estaque le Marinier, dans le cadre de la concertation publique sur le demi-échangeur du Jas de Rhodes, les deux C.I.Q se prononcent contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

- La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.
- Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.
- L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.
- L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation du trafic de camions dans les noyaux villageois de 15/16.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de la A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, développées dans les 6 pages que nous avons transmises à la DREAL, nos deux C.I.Q. se prononcent contre la mise en place de ce demi échangeur et demandent le transfert immédiat et sans condition des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Marseille, le 29 Septembre 2020

C.I.Q. Les Hauts de l'Estaque

C.I.Q. l'Estaque le Marinier



**Navette 95 ...
Le répit.**

A la sortie du confinement les habitants de nos quartiers ont commencé à s'étonner de la non reprise de la navette 95.

Par la voix de notre Présidente du Ciq la RTM a été interpellée par mail, avec copie à la Mairie 15/16. De son coté la Fédération a écrit à M. Durand directeur de la RTM le 24/07 avec copie à la Métropole.

Le 30/07 la RTM répond au Ciq qu'elle transmet aux services concernés. Dans la réponse de la Métropole arrivée à la Fédé le Directeur M. Rausher précise que pour des raisons budgétaires, la navette 95 ne sera pas remise en service.

La réponse est alors transmise par la Fédération aux élus concernés.

Suite à cette transmission, M. Jibrayel va prendre contact rapidement avec le Ciq et entreprendre des démarches auprès de Madame Vassal pour obtenir le rétablissement de la navette.

Il faudra cependant attendre le lendemain du 4 septembre, date de l'envoi de la lettre du Ciq à Mme Vassal pour avoir la communication officielle par M. Jibrayel du maintien de la Navette.

Sans la pression des citoyens, l'action résolue de notre Ciq et le soutien actif de M. Jibrayel, nous serions encore à attendre...

Mais, car il y a toujours un mais... dans le courrier de Madame Vassal confirmant à M. Jibrayel la reprise de notre Navette, une phrase a retenu notre attention, que nous prenons comme une tentative de nous culpabiliser : "cet effort est particulièrement important compte tenu des moyens financiers... et limitera d'autres demandes de développement ou de renfort de l'offre"

Nous ne contestons pas la légitimité des navettes circulant au sein de la Métropole, ni sur leur coût financier! .. Mais de la Côte Bleue à Callebouge en passant par Marseille ces navettes qui tournent au nom du service public sont elles légitimes?

Notre navette n'est pas un caprice, elle correspond à un besoin de désenclavement des habitants de notre quartier n'ayant pas d'autres moyens de transport.

Nous avons de notre coté la grande responsabilité de la faire vivre en l'utilisant le plus possible et surtout en validant nos cartes RTM quand nous l'utilisons.

Et nous rappelons que la carte RTM c'est 50% pour les plus de 65 ans, voire la gratuité dans certains cas.



C.I.Q des HAUTS de l'ESTAQUE

146, Montée Pichou L'Estaque.13016 MARSEILLE

Tel & Fax : 04.52.83.51.74/ 04.91.46.51.74.

Portable: 06.80.92.63.65

Courriel : ciqhautsestaque@free.fr

Permanences : 1er lundi du mois de 16h à 18 h.

Marseille le 1 septembre 2020

à Madame Martine Vassal
Présidente de la Métropole Aix Marseille

Madame la Présidente,

Après avoir constaté que la navette 95 qui desservait depuis janvier 2010 le quartier de l'Estaque n'avait pas repris après l'arrêt dû au confinement, avec les membres du CA du Ciq des Hauts de l'Estaque, nous avons fait des recherches pour savoir ce qu'il en était réellement.

Envoi d'un message explicatif et de demande à la RTM de la part de notre Ciq, demande de la Fédération des Ciq du 16ème à M.DURAND Président RTM/Ouest Métropole en charge de l'organisation des transports, jusqu'à la réponse de M.RAUSCHER Directeur Général des services Métropole MPM qui nous apprend de manière brutale qu'il déplorait ne pouvoir répondre favorablement à la reprise de cette navette alors que nous espérons obtenir une extension et une amélioration de cette ligne. Tout est dit dans ce courrier.

La situation est grave. Les usagers sont très en colère. Alors qu'ils ne cessaient d'interpeller notre Ciq quant au devenir de cette navette à laquelle ils tiennent, ils apprennent maintenant sa suppression.

Si, énormément de personnes se plaignent, il ne s'agit pas seulement des personnes âgées pour lesquelles ce transport est essentiel, ni des scolaires collégiens et lycéens encore en vacances d'été mais de tous les habitants qui l'utilisent régulièrement pour rejoindre le noyau villageois (commerces, services publics, médecins...) et le réseau RTM (bus et navette maritime).

Vous pouvez comprendre que la situation est particulièrement dramatique. Les gens sont de plus en plus excédés et ne comprennent pas. Depuis dix ans, ils utilisent le 95 car les Hauts de l'Estaque comme le Marinier sont très éloignés de l'Estaque port, centre des activités et certains nouveaux habitants ont choisi d'habiter cet endroit car il semblait bien desservi.

La navette 95 est peut-être dite "navette des Hauts de l'Estaque" mais son trajet ne se limite pas au secteur des hauts de l'Estaque. De l'Estaque Port à Saumaty, il traverse l'Estaque gare, une partie du chemin de la Nerthe, la montée Pichou, le chemin de Cézanne et il va jusqu'au bout du secteur du Marinier. Un très long trajet.

Les gens n'acceptent pas cette décision. Ils ne voient pas la volonté d'amélioration du cadre de vie promise et ils ont l'impression d'être pris en otage.

C'est d'autant plus inadmissible pour eux que certaines navettes bus fonctionnent actuellement dans le centre ville comme le 84 qui va de la place du 4 septembre à la colline Samatan ou comme d'autres lignes. Nous pouvons être ravis pour eux mais il s'agit néanmoins d'une injustice flagrante.

En tant que Comité d'Intérêt de Quartier, nous sommes les relais du ressentiment éprouvé par les habitants et nous les comprenons tout à fait. Nous avons l'impression unanime d'être des laissés pour compte.

Nous avons été mis devant un fait accompli d'une façon arbitraire et incompréhensible et sans les récriminations des usagers excédés, nous ne saurions toujours rien.

Le rôle d'un Ciq, c'est la défense des intérêts généraux des habitants, d'informer et d'agir en tant que médiateur et de porter leurs doléances auprès des institutions et des Elus qui eux, sont décisionnaires. Dans ce cas précis, c'est une première.

Notre Ciq a été désavoué car non informé des décisions radicales sans concertation. Cela ne va pas dans le sens démocratique de l'ensemble de nos institutions, ce qui risque d'engendrer malheureusement des conséquences graves.

La rentrée arrive à grands pas et il faut que vous remettiez le plus vite possible pour les scolaires les rotations nécessaires et que la ligne 95 redevienne opérationnelle pour tous.

Comme il serait souhaitable que nous puissions travailler à l'avenir en concertation et sachant que la RTM a des objectifs et une mission de service public, nous vous demandons une rencontre avec l'ensemble des Elus et des Responsables locaux.

En espérant que vous comprendrez l'importance et l'urgence à résoudre ce problème, nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous présentons Madame la Présidente, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Ciq des Hauts de l'Estaque,
la Présidente, Evelyne Mazade Meunier

Copie à :
Mme Rubirola Maire de Marseille,
Mme Boulainseur Maire du 15/16,
Mme Pila Présidente de la RTM, à M.Pons Vice Président de la Métropole.
Elus concernés.



La médiation «Littoral nord».

Comme chaque année les réunions de la commission littoral nord se sont tenues chaque semaine entre le 28 mai et le 24 septembre soit au commissariat, soit à la base nautique de Corbières pour discuter et essayer de remédier aux problèmes du littoral qui nous concernent tous.

Cette année le Covid a posé bien sûr de nombreux ennuis et nous n'avons pas trouvé le repos et la liberté dont nous aurions eu besoin après le confinement.

Les médiateurs mis en place ont pu constater comme nous, que malgré l'interdiction, "plages dynamiques" ou pas, ces plages étaient déjà bien occupées fin mai. L'autorisation officielle de les utiliser n'a été donnée que le 15 juin. Les chiffres indiquent que beaucoup n'étant pas partis, la fréquentation a explosé avec 251100 baigneurs à Corbières entre le 15 juin et début septembre. Corbières est la 3ème plage en utilisation après la Pointe Rouge et Borely-Bonneveine et la 1ère plage en ce qui concerne l'accueil des groupes sociaux. Beaucoup de dégradations aussi ont été constatées. Pourtant nos plages semblent calmes, contrairement au reste du littoral avec moins de problèmes de délinquance et moins de sauvetages à déplorer.

Le quai de la Lave a posé aussi cet été des problèmes de jour comme de nuit ; le jour avec l'occupation des familles et n'hésitant pas à se baigner malgré l'interdiction et la dangerosité, la nuit avec le bruit incessant empêchant les riverains de dormir.

Certains désordres ne sont toujours pas résolus malgré nos efforts tels que le manque de toilettes sur l'espace Mistral et les plages, le stationnement anarchique, les barbecues....

Une bonne initiative cet été a été la visite sur site à l'espace Mistral ainsi qu'à Corbières qui nous a permis de faire remonter ce qu'il serait utile d'améliorer et ce, en rencontrant les bonnes personnes (Marins pompiers, Métropole, Direction des parcs et jardins, Fédération, Ciq...). Espérons que les commissions préparatoires avant la saison prochaine seront mises en place comme prévu et que nous aurons une bonne surprise l'an prochain avec un été 2021 sans pandémie qui nous permette de profiter de nos familles et de nos amis.

**Enquête publique
aéroport
Marseille-Provence
du 18/9 au 6/10/2020**

Le projet d'extension de l'aéroport comprend 2 phases :

1ère phase 2021 à 2024 : création d'un cœur d'aérogare : un nouveau bâtiment permettrait de relier les halls A et B du terminal 1 afin d'améliorer la qualité de service pour les usagers. La capacité d'accueil serait portée de 8 à 12 millions de passagers par an.

La réorganisation entraînera le réaménagement de la zone commerciale, permettra la mise en place d'une meilleure circulation des usagers, mais aussi des améliorations liées aux contraintes sanitaires. De nouvelles installations au niveau sécurité sont prévues ainsi que la mise en conformité du système de contrôle des bagages de soute.

La 2ème phase 2025 à 2035 : est maintenant conditionnée à la progression du trafic aéroportuaire celui-ci ayant chuté de plus de 50% suite à la crise sanitaire. La construction d'une jetée pour accueillir les gros porteurs et des aménagements sont prévus pour permettre une augmentation de trafic de 100000 à 150000 mouvements annuels.

Ce cœur d'aéroport qui apporte des améliorations prépare l'aéroport à une augmentation du trafic.

Dans nos quartiers trop d'avions nous survolent, les nuisances sonores sont trop importantes, une augmentation du nombre de vols et par conséquent des nuisances n'est pas envisageable. Si on tient compte des conséquences de la crise sanitaire et du plan climat pour réduire la pollution ce projet à 250 millions d'euros dans la 1ère phase puis 250 M€ dans un deuxième temps doit être refusé.

Pour donner votre avis :
coeur-aeroport-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr

Incivilités, insécurité

Dans nos quartiers, les voyants ne sont pas "au vert" en ce qui concerne le sentiment de sécurité ... Encore et toujours trop de délinquance :

- dégradations de l'espace public (espaces verts souillés, dépôts sauvages, tags...),
- voitures vandalisées, incendiées, 15 batteries volées avec dégradations du capot Chemin de la Nerthe, plaques d'immatriculation volées chemin de la Nerthe et montée Pichou,
- agression sur personne (hameau de la Galline),
- délinquance routière (rodéos, excès de vitesse...) bruits excessifs nocturnes, la liste est longue....

Comment agir pour faire cesser tous ces désordres qui empoisonnent notre quotidien !?

Il n'y a pas de recette miracle ! :

→ pour une meilleure gestion de la sécurité, seule la mise en place d'un véritable plan de renforcement humain (policiers) et de matériels (vidéo-surveillance) parviendra à diminuer une délinquance toujours persistante.

C'est la responsabilité des services de l'Etat...
La fédération et le Ciq interviennent régulièrement dans ce sens auprès de la police.



Concertation Demi-Echangeur A55 Pont des Chasseurs Les Pennes Mirabeau

Après avoir pris connaissance du Dossier présenté par la Société Lafarge Holcim et la DREAL,

Compte tenu :

· Du fait que le bénéfice annoncé sur la diminution du trafic poids lourds apparaît erroné, voir spécieux :

- Dans la zone des Pennes Mirabeau en ne prenant pas en compte la diversité, la nature, la provenance et l'appartenance des véhicules,
- Dans les quartiers villageois de Marseille en ne tenant aucunement compte de l'augmentation prévisible du trafic généré par l'accroissement et la diversification de l'activité, objectif parallèle au projet.
- Par l'absence d'étude sur les incidences générées par l'activité rail-route prévue.

· De l'absence d'étude à long terme (urbanistique, environnementale et sociale) sur les conséquences des usages futurs possiblement induits par l'existence de l'ouvrage projeté :

- Mise en place de transfert en gare de L'Estaque (Estaque Frret)
- Stockage de containers dans le massif de la Nerthe (charte ville port)
- Risque d'Urbanisation de certains sites,
- Usage de la voie réservée U254 prévue au PLUi validé en décembre 2019.

La Fédération des CIQ du 16eme arrondissement de Marseille réunit en CA le 12/10/2020 considère :

Que le projet tel qu'il est présenté dans le document actuel n'est pas recevable, Cependant nous prenons en compte les engagements oraux exprimés lors de la réunion de concertation du 14/10/2020, concernant la suppression du projet Estaque Fret, et l'annulation éventuelle de la U254.

Mais soucieux d'éviter toutes nuisances futures aux habitants concernés nous attendons l'Enquête Publique, seule garantie de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des citoyens, pour nous positionner définitivement sur ce projet au regard des modifications qui seront apportées.

Marseille le 15/10 2020

La Présidente de la Fédération
Marie-Blanche Chamoulaud.



14 / 10 / 2020

Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

L'association action environnement Estaque se prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs. Dans le futur des possibilités de routes et d'urbanisation deviennent possibles.

L'augmentation de l'activité sera possible avec le demi-échangeur, le nombre de rotations augmentera, le développement de l'activité fret Estaque nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 ainsi que sur l'A55

Dangerosité : Les camions charges sortant de la bretelle du demi-échangeur et à faible vitesse sur l'A55 sont une source d'accidents. Une augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute est à prévoir, mais Lafarge dans le document n'en parle pas !

Réduction de la pollution : la pollution des camions au niveau de l'A55 n'est pas pris en compte dans le calcul de CO2.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de l'U254, route prévue dans le PLUi, arrive chemin de la Nerthe puis à Riaux sur des portions étroites et habitées, le demi-échangeur peut permettre d'ouvrir le massif à une urbanisation inacceptable

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée. L'AEE se prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Association : "Action Environnement Estaque"
 Le Président : Sylvain POIRIER
 aee. estaque @ free.fr

Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rode 28/09 au 16/10/2020.

A l'attention des services de la DREAL.

Dans le cadre de la Concertation Publique organisée aux Pennes Mirabeau, pour Lafarge Holcim M.Salles a affirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de trafic sur l'A55 avec le ½ échangeur car Lafarge est soumis à la réglementation des carrières **et le volume d'activité est donc limité.**

Activité Lafarge avec le ½ échangeur

Pour l'amortissement de son investissement dans le demi- échangeur Lafarge souhaite augmenter son activité, c'est clairement dit dans le document de concertation, Et la réglementation des carrières avec les productions maximum autorisées le permet effectivement. Ainsi d'une production moyenne en 2018-2019 d'environ 700 000 tonnes par an en granulats Lafarge va pouvoir passer à 1 200 000 tonnes et pour les déchets inertes Lafarge pourra augmenter de 90 000 jusqu'à 130 000 tonnes par an.(voir à 400 000 en chantier exceptionnel).

Pour rappel en 2015, 2016 et 2017 pour les travaux de la rocade L2, l'activité Lafarge a beaucoup augmenté aussi bien en granulats qu'en déchets inertes.

Le stockage en déchets inertes de 90 000 tonnes par an sur les 165 000 tonnes/an maxi autorisé), on est passé en 2016 à 400 000 tonnes suite au chantier exceptionnel de la rocade L2. Les rotations de camions sont passés de 50 à 200 pour les DI.

Le demi-échangeur peut donc permettre à Lafarge, d'augmenter dans des proportions importantes son activité, (pratiquement la doubler au maxi), tout en restant dans la réglementation imposée.

Les chantiers dans les années à venir doivent être précisés ainsi que le volume traité prévu.

Cette activité supplémentaire prévue par Lafarge aura des conséquences:

-L'Augmentation de trafic sur l'A55

Le trafic va évoluer en fonction de l'activité, un prévisionnel doit permettre d'évaluer le nombre de camions supplémentaires sur l'A55 ainsi que les risques d'accidents liés à cette augmentation de trafic.

La distance de Marseille aux carrières étant réduite les rotations seront multipliées.

Sur le calcul du CO2 :

Le calcul de gains en CO2 doit tenir compte du trafic supplémentaire sur l'A55.

D'autre part : Page 45 et 46 dans le document concertation : les quantités émises en CO2, NOX, COV, CO, particules, ne correspondent pas aux valeurs « bilan carbone » transmises par Lafarge dans les documents précédents, page 19 de « Lafarge installation de stockage de déchets inertes carrière de l'estaque du 7/07/2011 »page 19: 600g de CO2 par km page 45, 72g dans le document, (copie des documents joints) .

-L'augmentations des nuisances pour les riverains en raison de l'augmentation de l'activité, durant les travaux de la rocade L2, les pics de poussières ont été importants, le flux continu de camions arrivant aux carrières a créé des nuisances importantes. Une augmentation de l'activité est dangereuse pour les riverains et sera difficilement acceptée, Le concasseur de la carrière Galand qui est à proximité d'habitations, et les camions qui déversent carrière du lac et Liautaud, près du hameau de La Galline .

Camions Lafarge « AGGNEO «et camions arrivant d'Aix

Combien de camions arrivent de la plate forme de regroupement des DI du BTP de Lafarge Aix les milles la valette et ces DI arrivent ils aussi d'autres départements ?

Page 17 ; **L'activité engendrée par Lafarge** ; « *la société Lafarge granulat ne réalise pas le transport des matériaux, ceux-ci sont acheminés par des transporteurs privés* » or sur internet la société AGGNEO site d'Aix les Milles Lafarge site valette 735 lieutenant Payare 13799 AIX en Provence 0442242693 propose « *une prestation de transport depuis vos chantiers* » <https://aggneo-dap.lafarge.fr> avec la photo de la carrière DI du lac de la Nerthe !!!!!!!

Protection du massif

Pour la protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes crée une brèche entre le massif protégé de la Nerthe et le massif de l'étoile. Il rend possible dans le futur une urbanisation aussi bien côté L'Estaque que côté les Pennes Mirabeau.

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe et a obtenu de la DREAL une autorisation de poursuivre l'exploitation de l'ISDI de Lieutaud et de recouvrir d'une montagne de DI, une carrière déjà réhabilitée avec plusieurs plates formes boisées.

Je vous remercie de prendre en compte ces observations, dans le cadre de la concertation et de **l'enquête publique**. Des études complémentaires sont nécessaires.

Christian Aperce : Campagne bleue N° 2, 206 montée Pichou 13016 MARSEILLE
0640235667

Pièces jointes : document Lafarge du 1/1/2011 1ere page
Page 10 : bilan carbone de 2011
Page20 ; résultats réduction des gaz à effets de serre de 2011
Aggneo site Lafarge d'Aix les Milles

